



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de la protection des populations  
de la Vendée**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 29 janvier 2024

### **Fermeture d'un établissement de restauration commerciale pour raisons sanitaires**

Dans le cadre des inspections sanitaires réalisées par la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), un établissement situé sur la commune de Luçon a fait l'objet d'une mesure de fermeture par arrêté préfectoral pour ses activités de restauration commerciale.

Le service sécurité sanitaire des aliments de la DDPP a constaté dans cet établissement de graves manquements aux règles d'hygiène et d'entretien général des lieux et installations, notamment :

- Nettoyage insuffisant des locaux et des équipements ;
- Entreposage de denrées dans des conditions favorisant les contaminations croisées ;
- Absence de maîtrise des températures de conservation des denrées ;
- Présence de denrées dont la date limite de consommation (DLC) était dépassée ;
- Présence d'excréments de rongeurs dans la réserve alimentaire; absence de plan de lutte contre les nuisibles ;
- Absence de dispositifs réglementaires pour le lavage des mains dans la cuisine et les toilettes du personnel ;
- Absence de maîtrise des procédures de congélation et décongélation-;
- Absence de maîtrise de la traçabilité des denrées alimentaires : les éléments d'origine des denrées ne sont pas conservés; les dates de fabrication et d'entame ne sont pas systématiquement indiquées
- Absence d'affichage de l'origine des viandes à la vue du client.

**Ces graves manquements, heureusement exceptionnels, représentaient un danger pour la santé publique, le préfet de la Vendée a donc décidé la fermeture de cet établissement.**

La réouverture de cet établissement sera subordonnée à l'évaluation par un agent de la DDPP, de la réalisation de mesures correctives.

Le préfet rappelle que ces contrôles sont réalisés par les services de l'État tout au long de l'année pour assurer la sécurité des populations et des consommateurs.

### **Service départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)  
Mél. : [pref-communication@vendee.gouv.fr](mailto:pref-communication@vendee.gouv.fr)  
[www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) - [Twitter](#) [Facebook](#) [Instagram](#) [LinkedIn](#) @PrefetVendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon